



## COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mercredi 15 avril 2015

Salle de réunion, CMPP de Guéret, 17h30- 19h

### Etaiet présents :

**Mmes** JAVAYON- LANGLOIS - NEYRAT- Mme la Déléguée UNSA

**Mrs** TRUNDE- CUBIZOLLES- FREMONT - LABESSE- TAGAND- BERTE - Mr MORANCAIS,  
Représentant du Conseil Départemental

### Etaiet excusés :

**Mmes** MORET- LASSEUR - MICHON - JANEL - PANTHIER- NABLANC- LAWNIZACK - Madame  
l'Inspectrice d'Académie - Mme la Représentante de l'IEN Aubusson - Mme la Représentante de  
l'IEN Guéret I - Mme la Représentante de l'IEN Guéret II.

**Mrs** CLAVE- TERME - DEBELLUT - FAVIERE - TIXIER - CRASSOUS - GUYONNET- JEAN -  
ELION -M. le Président de la MGEN - M. le Représentant de la FOL - M. le Représentant FSU- M. le  
Représentant MAE.

### Etaiet invitées :

Mmes BENOIT- GOUNY -

Mr AIT LARBI

### Ont donné pouvoir :

- ⇒ Mr CLAVE à Mr CUBIZOLLES
- ⇒ Mr TERME à Mr TRUNDE
- ⇒ Mr BLERON à Mr FREMONT
- ⇒ Mme MORET à Mme JAVAYON

---

Jean-Claude TRUNDRE, Président, remercie Monsieur MORANCAIS, Vice Président du  
Conseil Départemental, de sa présence au Conseil d'Administration des PEP23.

## 1. Approbation du PV du Conseil d'Administration du 23/02/2015

### Adoption du compte-rendu du Conseil d'Administration du 23/02/2015 :

- ⇒ Bernard CUBIZOLLES, Secrétaire Général, reprend rapidement les points à l'ordre du jour du  
CA du 23/02/2015.
- ⇒ Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres votants présents.

## 2. Approbation des Comptes Administratifs 2014

Bernard CUBIZOLLES, Secrétaire Général, présente les comptes administratifs 2014 de l'ADPEP, du  
CAMSP et du CMPP.

Il rappelle également que les comptes administratifs présentés ont été étudiés par la **commission  
des finances** qui s'est réunie le 18 février 2015.

⇒ Propositions d'affectations de la commission des finances au Conseil d'Administration :

	<b>Résultat administratif</b>	<b>Proposition d'affectation</b>	<b>Décision prise par le CA du 15/04/2015</b>
<b>ADPEP</b>	(+) 5 404.19€	<b>Résultat affecté en réserve de compensation des déficits d'exploitation</b>	<b>Proposition acceptée</b> par les membres votants présents.
<b>CAMSP</b>	(+) 20 812.93€	<b>Excédent affecté à la réserve de compensation des charges d'amortissements</b>	<b>Proposition acceptée</b> par les membres votants présents.
<b>CMPP</b>	(+) 5 740.06€	<b>Excédent affecté à la réserve de compensation des déficits d'exploitation</b>	<b>Proposition acceptée</b> par les membres votants présents.

### **3. Préparation de l'Assemblée Générale 2015**

⇒ L'Assemblée Générale des PEP23 est prévue le **10 juin 2015 à 15h30**.  
Un Conseil d'Administration se réunira le même jour à 14h30.

⇒ Seront à l'ordre du jour :

- **Le rapport moral 2014**
- **Le rapport financier 2014**
- **Le rapport d'activité 2014**
- **Les modifications des statuts** : La commission Statuts s'est réunie à deux reprises afin d'apporter des modifications notamment en ce qui concerne la composition et le nombre de membres siégeant au Conseil d'Administration.  
Ces modifications font suite aux difficultés d'atteindre le quorum lors des votes.  
Les travaux de la commission Statuts seront envoyés aux administrateurs avant le Conseil d'Administration du 10 juin.
- **Les élections du tiers renouvelable des administrateurs**

### **4. Compte-rendu de la journée juridique URPEP<sup>1</sup> avec le cabinet Barthélémy du 14 avril 2015**

La journée Juridique de l'URPEP avec le cabinet Barthélémy a eu lieu le 14 avril à GUERET.  
Maître MORAND a fait le point sur l'actualité juridique du secteur.  
Sylvie BENOIT, Directrice, revient rapidement sur les différents thèmes abordés :

- **Loi sur la sécurisation de l'emploi avec un point pour chaque Association Départementale sur :**

---

<sup>1</sup>. Union Régionale des Pupilles de l'Enseignement Public du Limousin

- **La mise en œuvre du temps partiel à 24h**
- **Les négociations en matière de complémentaire santé et du contrat prévoyance :**  
La complémentaire santé pour tous les salariés est obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
  - Au niveau de l'URPEP : il est impossible d'harmoniser le contrat puisque les Conventions Collectives sont différentes selon les AD (PEP23 et 87 : CC66, PEP19 : CC51).
  - Au niveau de l'ADPEP23 : la Direction et les délégués du personnel se sont mis d'accord pour rencontrer ensemble trois assureurs recommandés : EOVI, CHORUM et INTEGRANCE.
  - Le coût estimé pour l'ADPEP23 (financement de 50% du panier de base de la complémentaire)= 15 000 euros.
- **Les entretiens professionnels et le Compte Personnel de Formation (CPF) :**  
Le CPF remplace le Droit Individuel à la formation (DIF). Le CPF est alimenté en heures de formation chaque année.  
La direction doit réaliser un entretien professionnel avec chaque salarié **tous les deux ans**.
- **La formation professionnelle :**  
Les organisations syndicales n'ont toujours pas signé l'accord.  
Incertitude quant au taux applicable.
- **L'égalité réelle Homme femme**  
Loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre homme et femme. Cette loi comprend notamment une série de mesures destinées à mieux assurer l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie professionnelle.
- **Compte pénibilité**  
Les facteurs de pénibilité définis ne concernent pas les postes des salariés de l'ADPEP23 sur 2015/2016 (*exemples : travail de nuit, travail posté, travail répétitif...*)
- **Contrat de génération**  
Aucun contrat de génération n'a été conclu au sein de l'ADPEP23.
- **L'accueil de stagiaire**  
La loi du 10 juillet 2014 accorde de nouveaux droits aux stagiaires et soumet les structures d'accueil à des obligations plus importantes, proches de celles concernant les salariés.  
Vigilance sur les prochains accueils de stagiaire au sein de l'ADPEP23.  
Au-delà de la revalorisation de la gratification, le législateur est particulièrement vigilant à ce qu'un stagiaire ne remplace pas un salarié. Pour cela, il a notamment instauré un quota pour limiter le nombre de stagiaires ainsi qu'un délai de carence entre chaque période de stage.

## **5. Préparation de la rencontre de l'URPEP du 24 avril 2015**

- ⇒ La prochaine rencontre de l'URPEP du Limousin a lieu le **24 avril 2015 à Guéret**.
- ⇒ Ordre du jour de la rencontre :
  - Matinée : validation des comptes administratifs des trois associations départementales de l'URPEP
  - Après-midi :

- Points sur les groupes thématiques de l'URPEP : groupes de travail SAPAD<sup>2</sup>, CMPP, Autisme
- Point sur le projet politique URPEP

## 6. **Projet de communication de la Fédération Nationale des PEP (FGPEP)**

Sylvie BENOIT, Directrice, informe les membres du Conseil d'Administration que la FGPEP a annoncé lors du rassemblement des Présidents et Directeurs du réseau PEP à Toulouse, **un plan de communication national pour un coût global de 1 330 000 euros.**

- **Proposition d'un plan de financement :**
  - 53% par le siège fédéral
  - 630 000 euros par les associations au prorata du chiffre d'affaire de l'AD.
- **coût estimé pour l'ADPEP de la Creuse :**
  - entre 1 500 et 2 000 euros.
- Suite à cette annonce, le Président de l'ADPEP de l'Aveyron a adressé un **courrier d'alerte** au Président de la FGPEP ainsi qu'aux Présidents d'associations départementales ou régionales.
- En réponse à ce courrier, Jean Pierre VILLAIN, Président de la FGPEP, s'est engagé adresser aux associations une présentation précise et détaillée du plan de communication et a appelé toutes les associations départementales à se prononcer, au sein d'un débat dans chaque Conseil d'Administration sur ce sujet.
- Ce point sera à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration de l'ADPEP23 pour se prononcer à ce sujet.
- Les documents transmis par la FGPEP seront auparavant transmis aux administrateurs.

Par ailleurs, les administrateurs s'interrogent sur l'impact des journées nationales PEP qui ont lieu tous les deux ans et sur les coûts engendrés par une telle manifestation. Une aide de la Fédération pour des manifestations plus locales serait judicieuse.

## 7. **Questions diverses**

### 1. **Candidature de l'ADPEP23 pour l'organisation de l'Assemblée Générale 2016 de la FGPEP.**

Sylvie BENOIT, Directrice, informe les administrateurs que l'ADPEP de la Creuse avait candidaté pour organiser l'Assemblée Générale 2016 de la FGPEP.

Cependant, il s'avère qu'une autre association creusoise organise déjà ce même week-end un rassemblement national.

L'ADPEP de la Creuse proposera donc sa candidature pour 2017.

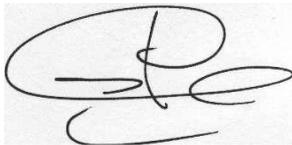
### 2. **Appel à candidature de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour l'accompagnement « déficience sensorielle et troubles spécifiques du langage ».**

<sup>2</sup> Service d'Assistance Pédagogique à Domicile

- Réponse commune de plusieurs associations de la région à l'appel à candidature de l'ARS pour l'accompagnement « déficience sensorielle et troubles spécifiques du langage » :
  - L'AISEA
  - L'APAJH 19
  - L'APAJH 23
  - L'APJH 87
  - L'APSAH
  - LES PEP 19
  - LES PEP 87
  - LES PEP23
  
- La signature de cette lettre d'engagement par le Président de l'ADPEP23 est approuvée par les membres votants présents.

---

Le Secrétaire Général,



Bernard CUBIZOLLES

La Directrice du Siègle  
Secrétaire de Séance,



Sylvie BENOIT